



Convention nationale de la Compagnie des Conseils & Experts Financiers

Paris, le 15 novembre 2018

La médiation du crédit change : nouveaux fondements, nouveau médiateur

Intervention de Frédéric VISNOVSKY

Médiateur national du crédit

Mesdames, Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi de participer à votre convention nationale. J'ai d'autant plus de plaisir d'être parmi vous que c'est ma première intervention publique en tant que nouveau médiateur national du crédit aux entreprises. Je vais en profiter pour parler de la médiation, ce qui est nouveau : son adossement à la Banque de France et ma nomination, mes priorités avant mots sur la situation du financement des entreprises.

1 – La médiation du crédit, adossée à la Banque de France

La médiation change : elle est désormais adossée à la Banque de France dans le cadre de l'accord de Place qui organise son fonctionnement, accord qui a été renouvelé en juillet 2018 et qui a conduit à ma nomination comme Médiateur national du crédit. Quelques mots pour me présenter.

Je suis depuis juillet 2018, médiateur national du crédit aux entreprises et, en même temps, en tant que secrétaire général adjoint de l'ACPR, je suis en charge de la résolution (c'est-à-dire la gestion de situation de banques qui viendraient à être en grande difficulté, en faillite). Je suis également membre du Board de l'Autorité bancaire européenne (EBA), secrétaire général du Comité Consultatif de la législation et de la réglementation financières (CCLRF) et membre du Collège de l'Autorité des normes comptables (ANC). Dans ces différentes fonctions, je suis un cadre dirigeant de la Banque de France, j'y suis entré en 1984 et j'ai d'abord occupé des fonctions d'analyste financier avant d'être détaché 3 ans comme attaché financier à l'Ambassade de France en Algérie. J'ai ensuite intégré la Commission bancaire (devenue ACP puis ACPR) où j'ai exercé des fonctions transversales (études comptables, études bancaires, affaires internationales) avant d'être en charge du contrôle individuel des banques puis secrétaire général adjoint.

La médiation change avec son adossement à la Banque de France, le médiateur change mais, sur le fond et dans ses objectifs, la médiation ne change pas :

- Créée au plus fort de la crise de 2008, la médiation du crédit a un objectif clair : s'assurer qu'aucune entreprise ne soit confrontée à des refus injustifiés de financement de la part des banques. Elle répond ainsi à trois impératifs : proximité, réactivité, gratuité.
- Pour cette fonction, la médiation s'appuie depuis l'origine sur les 105 médiateurs du crédit territoriaux, qui sont les directeurs départementaux de la Banque de France en métropole et les directeurs d'agence des instituts d'émission en Outre-mer, qui assurent sa mise en œuvre opérationnelle dans les territoires.

Les actions de la médiation, combinées avec une amélioration de la conjoncture économique, ont permis de réduire le nombre de dossiers adressés à la médiation, ce dont il faut se féliciter car cela signifie que l'accès au crédit est plus large même si toutes les demandes ne sont pas satisfaites : cela peut tenir à la situation de l'entreprise, à ses difficultés ; cela ne doit pas tenir à des motifs injustifiés de la part des banques ; c'est le rôle de la médiation.

J'ai 3 grandes priorités :

a) La première est « interne », c'est de **concrétiser l'adossement à la Banque de France** de la médiation nationale qui n'est finalement que la traduction d'une réalité dans le fonctionnement concret de celle-ci puisque la médiation c'est d'ores et déjà l'action au quotidien dans les implantations territoriales de la Banque de France. Mon objectif est clairement – et cela a été ma 1^{ère} tâche depuis ma nomination – de simplifier le dispositif et de conforter l'articulation entre la médiation nationale et la médiation territoriale en créant une unité fonctionnelle avec les services en charge de la médiation dans les territoires.

L'adossement à la Banque de France va renforcer la cohérence et les synergies avec les autres actions de la Banque de France en matière d'accompagnement des entreprises :

- d'une part, avec les correspondants TPE (créés dans chaque département fin 2016) et qui sont là pour aider les TPE à s'orienter vers les organismes compétents pour répondre à leurs besoins ;
- d'autre part, avec l'action de la Banque de France en matière d'éducation financière en accompagnant les chefs d'entreprises dans leur compréhension des questions économiques et financières (c'est l'un des axes d'action de la Banque de France dans sa mission d'opérateur pour l'éducation financière du public).

b) Ma seconde priorités est lié à une nouveauté dans l'accord de place : l'extension du champ de la médiation à l'**économie sociale et solidaire** (ESS). Les entreprises de l'ESS sont des acteurs importants de notre écosystème, d'ailleurs consacrés dans la loi de juillet 2014 (dite

« loi ESS »), et jouent notamment un rôle dans la transition énergétique qui est le thème de votre convention.

Tout naturellement, les entreprises de l'ESS ont leur place dans le dispositif de la médiation et j'ai engagé avec la Chambre française de l'économie sociale et solidaire qui assure, au plan national, la représentation et la promotion de l'ESS, les travaux nécessaires pour établir les relations et la communication sur le dispositif élargi de la médiation.

c) Ma troisième priorité porte sur le financement des entreprises. Le médiateur du crédit préside l'**observatoire du financement des entreprises**. Le positionnement de l'Observatoire présente le grand avantage de réunir les principales organisations représentatives des entreprises, du secteur financier ainsi que des établissements financiers, des acteurs publics du financement, les réseaux consulaires ainsi que les principaux pourvoyeurs de statistiques publiques et de diagnostic économique et dont les rapports font l'objet d'un consensus entre les institutions qui en sont membres.

Mon objectif, après plusieurs rapports orientés vers des thématiques très ciblées (comme le numérique ou le financement de l'exportation), est de revenir aux sources du rôle d'un observatoire : observer ; observer la situation et les besoins de financement des PME/TPE. Ce travail pour 2019 devrait contribuer à élaborer un constat partagé de la situation, en intégrant tous les types de financement et notamment les nouvelles formes de financement non bancaire.

2 – La situation du financement des entreprises

La Banque de France publie régulièrement des données sur l'évolution du crédit : le constat est inchangé, l'accès au crédit demeure large, quand il y a une faible demande cela s'explique par l'absence de besoins de crédit bancaire et les taux d'obtention sont tout à fait satisfaisants.

Néanmoins, les résultats globaux montrent qu'il y a des refus ; par exemple, l'enquête auprès des patrons de TPE montre que 35 % des demandes de crédits de trésorerie sont refusées, ce qui est significatif. Mais il faut observer aussi qu'un tiers des TPE sont en mauvaise situation financière.

L'intérêt des travaux que nous allons lancer sera de mieux appréhender cette situation, mieux identifier si cela correspond à la réalité d'entreprises en difficulté ou bien à des frictions objectives possibles sur certains segments (secteurs, territoires, types de dépenses, comme l'immatériel, le financement du rebond ...). La situation des entreprises individuelles devra être examinée de près. Les éléments qualitatifs comme la qualité du dialogue dirigeant-financier sont également déterminants pour apprécier les raisons de remontées de terrain parfois défavorables.

Le financement des entreprises, c'est bien évidemment le financement bancaire, mais il y a quatre autres aspects qui me paraissent importants :

a) En premier, il est important de rappeler que l'autofinancement constitue le premier poste de financement des besoins d'exploitation ou d'investissement des TPE/PME ; le recours au prêt bancaire vient ensuite.

b) Le second point, c'est l'un des sujets prioritaires, est la question des fonds propres et les différentes études semblent montrer (notamment une étude de 2014 de l'Institut supérieur des métiers sur le financement des TPE artisanales) que les dirigeants accordent peu d'attention à la gestion des fonds propres de leur entreprise. Il y a confusion entre les ressources de l'entreprise et celle des dirigeants. Le niveau de capital social évolue peu et le choix de rester une TPE est assumé. Pourtant nos entreprises ont besoin de financements en fonds propres : ils permettent d'une part de disposer de fonds durables et d'autre part d'avoir un fort potentiel d'appréciation par rapport au risque pris. Deux chiffres qui situent l'ampleur du sujet : les fonds propres nets des sociétés non financières représentent 123 % du PIB aux États-Unis, contre 52 % en zone euro. Il faut que l'on passe d'une économie de la dette à une économie des fonds propres.

c) Le troisième élément concerne les sources alternatives de financement, même si le financement bancaire reste prépondérant. Ces sources alternatives (réseaux professionnels d'accompagnement, financement participatif, fonds d'investissement, business angels) présentent des avantages qui expliquent que des TPE/PME y recourent : la rapidité d'obtention (très utile face à un besoin très immédiat), l'absence de garantie exigée. Mais il faut aussi voir qu'en contrepartie les taux sont plus élevés que les crédits bancaires. Il y a aussi en réalité une très forte sélectivité avec des taux d'éligibilité très faibles.

d) Enfin, d'autres sources de financement permettent d'obtenir de la trésorerie, comme le crédit inter-entreprises qui fonctionne sur la base de la gestion du délai de paiement fournisseur et client ou l'affacturage : le factor achète les factures du client, les finance jusqu'à 95%, procède aux actions de relance et recouvrement. La question des délais de paiement est bien évidemment un sujet central : il y a un observatoire dédié et les chiffres montrent une certaine stabilité mais avec des retards de paiement toujours inversement proportionnels à la taille des entreprises et donc en défaveur des plus petites. De ce point de vue, le renforcement des prérogatives de la direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) et la pleine mise en œuvre des mesures législatives et réglementaires adoptées depuis 2014 constitue un élément qui doit favoriser la modification de comportements de paiement inacceptables de certaines entreprises dans les relations clients-fournisseurs.

*

Pour conclure, quelques mots en ouverture de la table ronde qui va suivre sur écologie et économie. La finance verte progresse mais il faut accélérer le mouvement, en particulier en renforçant la mobilisation des capitaux en faveur des investissements verts et à faible émission de carbone. Il faut également renforcer le rôle du secteur financier dans la gestion des risques et l'un des défis est de bien identifier les risques. Sur tous ces sujets, la Banque de France et l'ACPR sont mobilisées.